

Financement de projets agroalimentaires

Vue d'ensemble

L'initiative Financement de projets agroalimentaires de FAC est une nouvelle capacité de prêt établie dans le cadre de la [Stratégie nationale de sécurité alimentaire](#) du gouvernement du Canada en guise de soutien aux projets de transformation et de fabrication agroalimentaires à valeur ajoutée.

Les projets agroalimentaires à valeur ajoutée peuvent jouer un rôle important dans le renforcement de la capacité nationale et l'amélioration de la résilience de la chaîne d'approvisionnement. Cependant, bon nombre de ces projets sont trop complexes ou nécessitent des investissements trop importants pour les solutions de financement traditionnelles.

L'initiative Financement de projets agroalimentaires de FAC offrira une gamme de solutions de financement par emprunt conçues pour une variété de projets de différents types, stades de développement et profils. Il n'offrira pas d'injections de capitaux ou de subventions.

Qu'est-ce que le Financement de projets?

Le Financement de projets est un type de financement spécialisé dans les infrastructures à forte intensité de capital. Il convient le mieux à la construction de nouveaux actifs physiques lorsqu'une entité juridique y est consacrée, que les flux de trésorerie sont très fiables et qu'il y a des contrats à l'appui.

Dans le cadre cette initiative, le remboursement repose principalement sur les flux de trésorerie futurs du projet en question. Contrairement au financement corporatif et commercial habituel, qui repose principalement sur les activités commerciales, la capacité financière et la solidité du crédit actuelles de l'emprunteur, le Financement de projets est axé sur les données économiques, les modalités contractuelles, la répartition des risques et les flux de trésorerie projetés du projet.

Qu'est-ce qui distingue le Financement de projets?

	Financement de projets	Financement corporatif et commercial
	Financement d'un projet hors bilan au moyen d'une entité à vocation spéciale*	Financement d'un projet au moyen d'une mobilisation de capitaux réalisée par la société
Structure comptable	Hors bilan au moyen d'une entité à vocation spéciale	Au bilan
Horizon temporel	Selon la durée du projet	Horizon temporel indéfini
Considérations financières sous-jacentes	- Flux de trésorerie futurs du projet - Accords contractuels - Détermination et partage des risques	Santé financière et rendement de la société
Garanties	Actifs du projet une fois élaborés	Actifs et flux de trésorerie existants de la société
Autres considérations	- Relations contractuelles entre les commanditaires, les promoteurs et le projet - Avantageux pour le pipeline de projet	- Risque de perte de contrôle, en particulier pour une entreprise en phase de démarrage - Effet sur la structure du capital



Un financement par projet **permet aux parties prenantes de partager de manière appropriée** (capitaux propres et investissements sous forme de dette) **les risques** liés à la réussite éventuelle du projet. La société **commanditaire peut éviter la dilution et la perte de contrôle** qui sont monnaie courante dans le cas d'un financement corporatif.

* Une entité à vocation spéciale est une société formée par les commanditaires du projet pour détenir et exploiter le projet.

Le Financement de projets présente les caractéristiques suivantes :

1. **Tous les actifs du projet sont regroupés au sein d'une entité juridique à vocation unique.**
De cette manière, le projet est distinct et indépendant, puisque les actifs, les contrats, les permis et les risques sont séparés de la société mère ou du commanditaire. L'entité détient tout ce qu'il faut pour l'élaboration, la construction et l'exploitation du projet, y compris les biens matériels, les contrats importants, les permis ainsi que d'autres éléments obligatoires.
2. **Le financement est accordé en fonction des flux de trésorerie futurs du projet.** Les bailleurs du Financement de projets accordent les fonds selon la capacité des actifs du projet à générer des flux de trésorerie fiables, plutôt qu'en fonction du rendement historique de l'entreprise, de la solidité du bilan ou des sûretés réelles. Cela nécessite, pour déterminer et gérer les risques, l'exercice d'une diligence raisonnable approfondie, généralement plus importante que pour le financement corporatif traditionnel.
3. **La gestion des risques repose principalement sur la solvabilité des contrats.** Le Financement de projets a recours à des contrats complexes et détaillés pour assurer la gestion des risques tout au long du projet, pendant l'élaboration, la construction, l'exploitation et la commercialisation. Les contrats peuvent porter sur l'ingénierie, l'approvisionnement et la construction, les matières premières ou intrants, les ententes d'écoulement ou d'achat de produits, l'exploitation et l'entretien, les accords relatifs aux terrains et les permis obligatoires.
4. **Les recours judiciaires et financiers contre la société mère ou le commanditaire sont nuls ou limités.** Cela peut permettre d'améliorer la productivité du capital dans les projets à forte intensité de capital. Toutefois, il convient de réduire considérablement les risques liés au projet afin de pouvoir le financer en fonction de ses propres mérites, sans recourir, ou très peu, à la solidité financière d'une autre organisation.
5. **La structure du capital est mixte pour l'ensemble des activités d'élaboration, de construction et d'exploitation.** Le Financement de projets fait appel à une combinaison étudiée de capitaux propres, de financement par emprunt et, le cas échéant, de subventions pour soutenir chaque phase du projet, de l'élaboration jusqu'à la construction, en passant par la mise en service et l'exploitation à long terme. Cette combinaison tient compte de l'évolution du profil de risque au fil des différentes étapes du projet, ainsi que de l'ordre dans lequel les fournisseurs de capitaux sont remboursés.